



OBJET Opposition au transfert de la compétence PLU à la
Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU)

Réf. 2017-06 -feuille 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2017
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Christelle COMBET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIANT

Absent représenté : néant

Absents : Jean-Philippe TAVARES, François FOSSOUX.

Secrétaire de séance : Daniel AUDIBERT

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 10

Rapporteur Christophe Guitton :

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Le transfert de cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, soit le 27 mars 2017, tout en apportant une exception dans le cas où au moins un quart des communes membres (soit 2 communes pour la CCFU) représentant au moins 20% de la population (soit 2959 habitants pour la CCFU), s'y opposent dans les 3 mois précédant le terme du délai d'application.

A ce jour, il est constaté que toutes les communes de la CCFU ont engagé séparément leur révision ou leur modification de PLU.

Sachant qu'au préalable il est souhaitable de terminer, au niveau communal, la révision en cours du document actuel, il apparaît inopportun de transférer dans l'immédiat à la Communauté de Communes Fier et Usse la compétence PLU,

Il est rappelé que cette position sera nécessairement réexaminée au plus tard lors du prochain renouvellement des conseils municipaux.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence Plan local d'urbanisme à la communauté de communes Fier et Usse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- s'oppose au transfert de la compétence PLU à la CCFU
- demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



OBJET Opposition au transfert de la compétence PLU à la
Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU)

Réf. 2017-06 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 JANVIER 2017

| NOM | SIGNATURE | BON POUR POUVOIR |
|-----------------------|------------------|-------------------------|
| Christophe GUITTON | | |
| Daniel AUDIBERT | | |
| Chantal MACQUET | | |
| Marie-Noëlle MINARD | | |
| Christelle COMBET | | |
| Eric PIERRE | | |
| Dominique BOUVET | | |
| Thierry DUFOUR | | |
| Jean-Philippe TAVARES | | |
| Laurence NIQUET | | |
| Bénédicte VIVIAN | | |
| François FOSSOUX | | |

Date de convocation : 26/01/2017

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 31/01/2017
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 01/02/2017

A Nonglard, le 31/01/2017
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 1^{er} février 2017